

Réf: Dossier N° 014131

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « COMPAGNIE AGROPASTORALE DE FRESCO »
en abrégé « CAF »

Siège social Abidjan, Cocody, SICOGI CHOMETE, lot 159, ilot 102

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21/05/2021, et enregistrés au CEPICI le 25/05/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « COMPAGNIE AGROPASTORALE DE FRESCO » en abrégé « CAF »

Objet : ELEVAGE DE POULET DE CHAIR ET PONDEUSE
DISTRIBUTION DES PRODUITS DE L'ELEVAGE

Capital social 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, SICOGI CHOMETE, lot 159, ilot 102

Dirigeant(s) : M KRAGBE YVAN SERGE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-02379 du 28/06/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°14715/GTCA/RC/2021 du 28/06/2021

